



**RESILIATION DES CONVENTIONS  
DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX  
SITUES DANS LE PARC DE LA MAIRIE  
80 AVENUE DE PONTAILLAC A ROYAN  
AU PROFIT DE LA SCM LA RENAISSANCE MEDICALE, REPRESENTEE  
PAR LES DOCTEURS ROMAIN LEROY,  
VINCENT MAGNES, JULIEN MARIYAMATHURANAYAGAM  
ET MARIA ARULNAYAGAM**

**ENTRE**

La Ville de Royan, située 80 avenue de Pontailac - CS 80218 - 17205 Royan Cedex, numéro de SIRET 211 703 061 000 13, représenté par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après désignée la Ville de Royan,

D'une part,

**ET**

La Société Civile de Moyens (SCM) La Renaissance Médicale, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saintes le 1<sup>er</sup> octobre 2020, sous le numéro 88920033300017, représentée par ses gérants :

- Le Docteur Romain LEROY, inscrit au Registre Partagé des Professionnels de Santé sous le numéro 10101099900 et enregistré auprès de l'Assurance Maladie sous le numéro 171007438,
- Le Docteur Vincent MAGNES, inscrit au Registre Partagé des Professionnels de Santé sous le numéro 10101369055 et enregistré auprès de l'Assurance Maladie sous le numéro 171011752,
- Le Docteur Julien MARIYAMATHURANAYAGAM, inscrit au Registre Partagé des Professionnels de Santé sous le numéro 10101367166 et enregistré auprès de l'Assurance Maladie sous le numéro 171015506,
- Le Docteur Maria ARULNAYAGAM, inscrite au Registre Partagé des Professionnels de Santé sous le numéro 10003893566 et enregistrée auprès de l'Assurance Maladie sous le numéro 171003858,

Ci-après désignés les occupants,

D'autre part,

**IL A TOUT D'ABORDE ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Par des conventions N° 21.364 du 16 août 2021 et N° 22.686 du 13 octobre 2022 (avenant n°1) la Ville de Royan a mis à la disposition de la Société Civile de Moyens (SCM) La Renaissance Médicale, du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 décembre 2022, des bâtiments modulaires situés dans le parc de la mairie, 80 avenue de Pontailac à Royan, afin que les médecins puissent y exercer leur profession de médecine libérale et paramédicale, dans l'attente de la livraison du bâtiment définitif situé 18 rue Léonard de Vinci à Royan.

L'état des lieux d'entrée de la SCM La Renaissance Médicale dans l'immeuble situé 18 rue Léonard de Vinci a été effectué le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Il convient de mettre un terme aux conventions précitées.

Handwritten signatures: JA, MA, RL, and another illegible signature.

IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1** : Il est mis un terme au 16 décembre 2022 aux conventions N° 21.364 du 16 août 2021 et N° 22.686 du 13 octobre 2022 (avenant n°1), relatives à la mise à disposition de locaux situés dans le parc de la mairie, 80 avenue de Pontailac à Royan, au profit de la Société Civile de Moyens la Renaissance Médicale, représentée par ses gérants les Docteurs Romain LEROY, Vincent MAGNES, Julien MARIYAMATHURANAYAGAM et Maria ARULNAYAGAM.

Fait à ROYAN, le 6 janvier 2023

Pour la SCM La Renaissance Médicale,

Docteur Romain LEROY



Docteur Vincent MAGNES

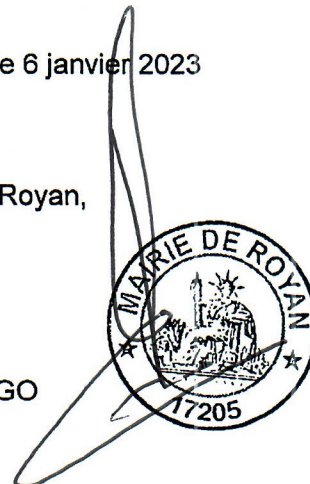
Docteur Julien MARIYAMATHURANAYAGAM

Docteur Maria ARULNAYAGAM



Pour la Ville de Royan,  
Le Maire,

Patrick MARENGO



Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 11 janvier 2023

Ph  
VM  
JM RC MA 2